

**ARRETE DE
 PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR
 OSU INSTITUT PYTHEAS**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les Statuts modifiés de l'OSU INSTITUT PYTHEAS approuvé par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 24 décembre 2017 ;
Vu l'arrêté électoral en date du 15 juin 2021 ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège : C

Sièges à pourvoir : 5
 Inscrits : 345
 Votants : 173
 Bulletins blancs ou nuls : 6
 Suffrages valablement exprimés : 167
 Taux de participation électorale : 50%
 Quotient électoral : 33,4

Ont obtenu :

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Ensemble pour une recherche dynamique et constructive	64	1	1	2
LISTE INDEPENDANTE des BIATSS et des ITA de l'OSU Institut Pythéas	71	2	0	2
Pour les personnels, leurs missions, et leur cadre de travail	32	0	1	1

Sont élus :

Listes	Sièges	Noms
Ensemble pour une recherche dynamique et constructive		- Sandrine CHIFFLET - Julien LECUBIN - - -
LISTE INDEPENDANTE des BIATSS et des ITA de l'OSU Institut Pythéas		- Juliette ESPIE - François DEMORY - - -
Pour les personnels, leurs missions, et leur cadre de travail		- Vincent HERRERO - - - -

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'OSU Institut Pytheas et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Directeur de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 16 juin 2021

Pour le Président et par délégation,
Le directeur de l'OSU Institut Pytheas

Nicolas THOUVENY Directeur de l'OSU Institut Pythéas


Nicolas Thouveny 2